

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 14 juillet 2022

## La Confédération renouvelle sa confiance au Parc du Doubs pour 10 ans



**Le Parc du Doubs va pouvoir poursuivre ses activités en faveur du développement durable. L'Office fédéral de l'environnement a officiellement renouvelé son label de « Parc naturel régional » après analyse de la Charte 2023-2032. Véritable socle du Parc, le document présente une description du territoire, les enjeux du moment, la vision à dix ans ainsi que les principaux objectifs de l'association.**

Le Parc du Doubs a été officiellement reconnu « Parc d'importance nationale » par la Confédération le jeudi 14 juillet. Le renouvellement de ce label par l'Office fédéral de l'environnement ouvre la voie à dix nouvelles années d'actions en faveur du développement durable. *« C'est une reconnaissance et une marque de confiance pour toutes les personnes et les partenaires qui s'investissent dans les activités du Parc. Les problématiques sur lesquelles nous travaillons sont toujours plus d'actualité. Nous nous réjouissons donc d'y répondre par des projets concrets dans les domaines de la nature, de la biodiversité, du paysage, de l'économie régionale et de la mobilité »,* souligne Véronique Gigon, présidente du Parc du Doubs.

Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6  
Case postale 316  
CH-2350 Saignelégier

T +41 32 420 46 70  
[info@parcdoubs.ch](mailto:info@parcdoubs.ch)  
[www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)

La Charte 2023-2032 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle définit quatorze objectifs stratégiques qui s'inscrivent dans la continuité des actions initiées depuis la création du Parc en 2013. Ils fixent le cadre des activités du Parc du Doubs autour de cinq grandes thématiques de travail :

- **Nature et paysage** : maintien d'une biodiversité riche et diversifiée, préservation d'espèces emblématiques, amélioration des habitats naturels, préservation et valorisation du Doubs et des autres patrimoines paysagers
- **Économie** : renforcement des filières locales autour des produits issus de l'agriculture et développement des circuits-courts, engagement en faveur d'activités qui visent à minimiser l'impact sur l'environnement (tourisme durable, mobilité douce, économies d'énergie)
- **Société** : sensibilisation au développement durable, incitation à l'action participative pour préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers
- **Collaboration** : intégration de tous les acteurs, mobilisation de toutes les compétences disponibles, utilisation de synergies pour entretenir une dynamique du territoire efficiente tournée vers la durabilité, collaboration avec les autres parcs naturels
- **Recherche** : renforcement des collaborations avec les instituts de formation et les milieux académiques dans le cadre des activités du Parc afin de faire du territoire un terrain d'expérimentation et d'innovation



Suite au processus de renouvellement de la Charte, le territoire du Parc du Doubs a été quelque peu redessiné. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il comptera 15 communes, avec notamment l'adhésion de Soubey et de Muriaux, le départ des Planchettes et la fusion de La Chaux-des-Breuleux et des Breuleux, sur un territoire de 312 km<sup>2</sup>.

## **Deux ans de travail et de discussion**

Le processus de renouvellement de la Charte a débuté en 2020 avec l'évaluation de la Charte actuelle (2013-2022) par l'Université de Berne qui a souligné les contributions importantes du Parc dans les domaines de la biodiversité, du tourisme ainsi que de la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels. Dans un deuxième temps, et suivant les recommandations du rapport d'évaluation, différents ateliers ont réuni les acteurs concernés durant le printemps 2021. Les communes membres et candidates, les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne, la Confédération, les partenaires associatifs et professionnels ainsi que les habitants du Parc se sont retrouvés à plusieurs reprises pour définir les objectifs et les activités du Parc envisagés pour les dix prochaines années.

Cette large consultation a permis la rédaction de la Charte qui a ensuite été soumise au vote des législatifs communaux entre novembre 2021 et février 2022. L'Assemblée générale du Parc a ensuite validé le texte avant qu'il ne soit soumis par le canton du Jura, au titre de canton pilote, à l'Office fédéral de l'environnement qui l'a donc approuvé.

### **LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX, UN OUTIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Parc du Doubs fait partie des 20 parcs d'importance nationale reconnus par la Confédération. Composé de deux parcs périurbains, du Parc national et de 16 parcs régionaux, ce réseau d'aires naturelles préservées couvre plus de 12% du territoire suisse. La vocation d'un parc naturel régional est de soutenir les activités économiques et culturelles régionales en vue d'un développement durable. Les parcs naturels n'ont pas de pouvoir réglementaire ou de contrainte, leur mode d'action étant principalement basé sur la collaboration avec les acteurs et la sensibilisation des habitants et des visiteurs.

## **CONTACT ET INTERVIEW**

---

Véronique Gigon  
Présidente  
079 277 42 25